

# Réunion du Conseil Municipal du 18 mars 2021 à 20 heures à la Mairie.

Le Conseil Municipal de Plounévez-Lochrist s'est réuni, à la salle Lan Inisan le jeudi 18 mars 2021 à 20 heures à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gildas BERNARD, Maire. Les Conseillers Municipaux étaient présents, à l'exception de Philippe ROSEC qui a donné procuration à Roger BOSSARD et Yvon JEZEQUEL qui a donné procuration à Marie-Thé CUEFF. Madame Isabelle FAUJOUR a été nommée secrétaire de séance. Le compte-rendu de la séance du 18 février est adopté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR :

### 1. Approbation des comptes de gestion 2020 du Trésorier

Monsieur Jean-Luc PEDEN présente les commentaires du Trésorier sur la situation financière de la commune.

La situation financière globale de la commune ne présente pas d'indicateurs dégradés.

La capacité d'autofinancement brute (CAF) qui s'élève à 519 009 € pour 2020 représente 218€/habitant, au niveau de la moyenne départementale.

Le remboursement des dettes en capital place la commune à un niveau très inférieur à la moyenne départementale. Cette charge représente en 2020, 52 €/habitant contre 81 €/habitant pour la moyenne départementale.

L'encours de la dette baisse nettement de 2017 à 2020 passant de 1 020 587 € à 640 281 €. Sur 2020, il demeure bien inférieur à la strate départementale, 269 €/habitant contre 643 €/habitant.

La capacité de désendettement de la commune est de 1,23 années, contre 3,81 au niveau national.

La situation d'endettement de la commune est donc tout à fait satisfaisante, l'emprunt n'a pas été mobilisé depuis 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2020 du Trésorier pour le Budget Commune et les Budgets annexes des services Eau, Assainissement et Lotissement LES HAUTS DE LA BAIE.

### 2. Comptes Administratifs 2020

Approbation à l'unanimité des comptes administratifs 2020.

- **Commune**

En Section de Fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 1 251 362,19 € et les recettes à 1 759 495,47 €, soit un excédent de 508 133,28 €.

En section d'Investissement, les dépenses se sont élevées à 1 484 056,22 € et les recettes à 797 688,09 €, soit un déficit d'investissement de 686 368,13 € pour l'année 2020. Les restes à réaliser de l'exercice sont de 292 552,78 € en dépenses et 387 841,03 € en recettes

- **Eau**

En section d'exploitation, les dépenses se sont élevées à 302 424,86 € et les recettes à 422 573,52 € soit un solde d'exploitation 2020 de 120 148,66 €.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 111 582,61 € et les recettes à 229 622,26 € soit un solde d'exécution 2020 de 118 039,65 €. Les restes à réaliser de l'exercice sont de 27 431,01 € en dépenses et 63 936,00 € en recettes.

- **Assainissement**

En section d'exploitation, les dépenses se sont élevées à 147 849,96 € et les recettes à 312 330,79 € soit un solde d'exploitation 2020 de 164 480,83 €.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 78 522,58 € et les recettes à 393 508,50 € soit un solde d'exécution de 314 985,92 €. Les restes à réaliser de l'exercice sont de 1 293,73 € en dépenses et 15 663,00 € en recettes.

- **Lotissement LES HAUTS DE LA BAIE.**

En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 244 328,95 € et les recettes à 271 167,55 €, soit un solde d'exécution de 26 838,60 €.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 395 821,66 € et les recettes à 243 134,95 € soit un solde d'exécution de - 152 686,71 € qui correspond au besoin de financement.

### 3. Affectation des résultats 2020.

Les résultats dégagés dans les différents budgets sont affectés comme suit :

- **Commune**

Résultat de fonctionnement de l'année 2020 à la section d'investissement, soit la somme 508 133,28 € au compte 1068.

- **Eau**

Résultat de fonctionnement du budget annexe du service eau de l'année 2020 dans la section de fonctionnement, soit la somme de 120 148,66 € au compte 002.

- **Assainissement**

Résultat de fonctionnement du budget annexe du service assainissement de l'année 2020 dans la section de fonctionnement, soit la somme de 164 480,83 € au compte 002.

- **Lotissement LES HAUTS DE LA BAIE.**

Résultat de fonctionnement du budget annexe du lotissement Les Hauts de la Baie de l'année 2020 dans la section de fonctionnement, soit la somme de 26 838,60 € au compte 002.

### 4. Fixation des taux d'imposition 2021.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

A partir de 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur la variation des taux des taxes foncières bâties et non bâties.

Pour financer les grands travaux programmés dont l'Eglise (> 1,2 million € entre 2020-2023), un recours à l'emprunt sera nécessaire en 2021.

Pour garder une marge de manœuvre pour d'autres projets et pour financer une partie de ce nouvel emprunt, le nouveau

taux de la taxe foncière bâti proposé est de 17,39 % + taux départemental 15,97 % soit un taux de référence de 33,36 %. Les recettes supplémentaires prévisionnelles sont estimées à environ 28 000 €/an. Pour une incidence moyenne sur la fiche d'impôt de 19,10 € par an pour les contributeurs plounévégiens.

Le Conseil Municipal fixe les taux de fiscalité 2021 comme suit :

TAXES MÉNAGES	2020	Evolution
Taxe d'habitation : gel du taux <b>sans modulation possible</b>	10,35 %	10,35 %
Taxe foncière <b>communale</b> sur les propriétés bâties	16,05 %	17,39 %
Taxe foncière <b>départementale</b> sur les propriétés bâties	15,97 %	15,97 %
<b>Nouveau taux communal issu de la fusion des taux de foncier bâti pour 2021</b>		<b>33,36 %</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	33,62 %	<b>33,62 %</b>

## 5. Budgets primitifs 2021 :

Budgets primitifs 2021 adoptés à l'unanimité.

### • Commune

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
011 - Charges à caractère général (Effacement Réseaux téléphone, Animateur sportif, Entretien terrains, Bâtiments, voirie, matériel...)	331 842,00 €
012 - Charges de personnel	451 650,00 €
014 - Atténuation de produits (versement à la Communauté de communes)	80 419,00 €
65 - Autres charges de gestion courante (Indemnités élus, forfaits scolaires, subventions aux associations, ....)	308 185,00 €
66 - Charges financières (intérêts des emprunts)	15 126,00 €
67 - Charges exceptionnelles	200,00 €
042 - Dotations aux amortissements (études) et provisions	9 678,78 €
022 - Dépenses imprévues	20 000,00 €
023 - Virement prévisionnel à la Section Investissement	427 229,22 €
RECETTES	
013 - Atténuations de charge (versement sur rémunération personnel et charges par les services eau et assainissement)	79 239,00 €
70 - Produits des services, du domaine (bibliothèque, cimetière...)	11 675,00 €
73 - Impôts et taxes (Taxes foncières et d'habitation, droits de mutation,	820 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	706 213,00 €
75 - Autres produits de gestion courante (loyers)	27 100,00 €
76 - Produits financiers	3,00 €
77 - Produits exceptionnels	100,00 €

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 644 330,00 €.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
16 - Emprunts et dettes assimilées	120 460,66 €
20 - Etudes, logiciels	12 589,00 €
204 - subvention d'équipement (Travaux SDEF Kerjean, Rue des Plages, diverses lanternes, ...)	35 515,58 €
21 - Immobilisations corporelles	
21318 - Bâtiments	1 979,04 €
2151 - Réseaux de voirie	5 000,00 €
21578 - Matériel voirie (panneaux + machine désherbage + tondeuse)	7 706,00 €
2183 - Matériel de bureau (Ecole numérique)	12 000,00 €
2188 - Autre Matériel (main courante stade)	9 750,00 €
23 - Immobilisations en cours : travaux bâtiments (Eglise, salle omnisport, cabinets médical et infirmiers, bâtiment Squillou, jardin du Presbytère, voirie)	1 317 786,16 €
27 - Autres immobilisations financières	73 198,11 €
020 - Dépenses imprévues	40 000,00 €
001 - Déficit d'investissement 2020	686 368,13 €
RECETTES	
1068 - Résultat reporté de 2020	508 133,28 €
021 - Virement prévisionnel de la section de fonctionnement	427 229,22 €
10 - Dotations, Fonds Divers et réserves (FCTVA, ...)	115 501,00 €
13 - Subventions d'investissement (DETR, Fonds concours HLC,...)	387 841,03 €
16 - Emprunts pour équilibre	873 969,37 €
040 - Amortissement des immobilisations	9 678,78 €

La section d'investissement s'équilibre à 2 322 352,68 €.

- Eau

### SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES	
011 - Charges à caractère général	161 444,00 €
012 - Charges de personnel	42 342,00 €
014 - Atténuation de produits	50 126,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	6 010,00 €
66 - Charges financières	1 007,62 €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €
022 - Dépenses imprévues	5 000,00 €
023 - Vir. à Section Investissement	97 234,03 €
042 - Amortissements	53 580,30 €
RECETTES	
002 - Excédent reporté de 2020	120 148,66 €
042 - Transferts entre sections	4 995,18 €
70 - Produits des services, du domaine	289 370,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	2 530,11 €
77-Produits exceptionnels	200,00 €

La section de fonctionnement s'équilibre à 417 243,95 €.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
16 - Remboursement emprunt	8 333,32 €
20 - Immobilisations incorporelles	96,00 €
21 - Immobilisations corporelles	227 607,48 €
23 - Travaux	105 000,00 €
040 - Transfert entre sections	4 995,18 €
RECETTES	
001 - Report 2020	118 039,65 €
13 - Subventions travaux	63 936,00 €
10 - Dotations, Fonds Divers : FCTVA	15 800,00 €
021 - Virement prévisionnel de la section d'exploitation	97 234,03 €
040 - Opération ordre transfert entre section	51 022,30 €

La section d'investissement s'équilibre à 346 031,98 €.

- Assainissement

### SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES	
011 - Charges à caractère général	79 984,00 €
014 - Atténuation de produits	6 240,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 500,00 €
66 - Charges financières	100,00 €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €
023 - Vir. à Section Investissement	142 695,11 €
042 - Amortissements des biens	75 408,38 €
RECETTES	
002 - Report 2020	164 480,83 €
042 - Opération ordre transfert entre sections	41 803,66 €
70 - Produits des services, du domaine	99 750,00 €
74 - Subvention d'exploitation	393,00 €

La section de fonctionnement s'équilibre à 306 427,49 €.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
20 - Immobilisations incorporelles (étude patrimoniale)	1 293,73 €
21 - Immobilisations corporelles (achats de terrains, matériels, ...)	492 617,75 €
16 - Emprunts	13 492,27 €
040 - Transfert entre sections	41 803,66 €
RECETTES	
001 - Report 2020	314 985,92 €
13 - Subvention d'investissement	15 663,00 €
10 - Dotations, Fonds Divers et réserves (FCTVA)	455,00 €
021 - Virement prévisionnel de la section d'exploitation	142 695,11 €
040 - Opération ordre transfert entre section	75 408,38 €

La section d'investissement s'équilibre à 549 207,41 €.

- Lotissement LES HAUTS DE LA BAIE.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
042 - Opération ordre transfert entre sections	285 175,31 €
65 - Divers charges de gestion courante	5,00 €
011 - Charges à caractère général	2 500,00 €
RECETTES	
042 - Transferts entre sections	205 186,71 €
75 - Autres produits de gestion courante	5,00 €
70 - Ventas	55 650,00 €
002 - Excédent antérieur reporté	26 838,60 €

La section de fonctionnement s'équilibre à 287 680,31 €.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DÉPENSES	
001 – Report 2020	152 686,71 €
040 – Opération ordre transfert entre section	205 186,71 €
RECETTES	
040 – Opération ordre transfert entre section	285 175,31 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	72 698,11 €

La section d'investissement s'équilibre à 357 873,42 €.

**6. Haut Léon Communauté : attribution de compensation 2021.**

Le montant d'attribution de compensation pour l'année 2020 adopté à l'unanimité :

Commune	Attribution de Compensation 01.01.2020	Prévisionnel ADS 2020	Réel ADS 2020	Prévisionnel ACM 2020	Réel ACM 2020	AC finale 31.12.2020
Plounévez-Lochrist	-11 897	-6 000	-7 015	-79 540	-56 718	-75 630

Le montant prévisionnel d'attribution de compensation pour l'année 2021 adopté à l'unanimité :

Communes	AC 01.01.2021	Prévisionnel ADS 2021	Prévisionnel ACM 2021	AC prévisionnel 01.01.2020 (Dont ADS et ACM)
Plounévez-Lochrist	-11 897	-7 000	-69 000	-87 897

**7. Cimetière : reprise de concessions en état d'abandon**

Vu le CGCT et notamment ses articles L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2016 ayant pour objet la Procédure d'abandon au Cimetière ;

Vu le procès-verbal dressant la liste des sépultures considérées en état d'abandon suite à la première visite en date du 27 septembre 2017 ;

Vu le procès-verbal dressant la liste des sépultures considérées en état d'abandon suite à la seconde visite en date du 6 février 2021 ;

Considérant que ces sépultures ont plus de trente ans d'existence, dont la dernière inhumation a plus de dix ans ;

Considérant que cette situation nuit au bon ordre et à la décence du cimetière ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à reprendre, au nom de la commune, les sépultures indiquées ci-dessous :

Carré AC G : 22, 29, 33, 33 bis, 42, 80, 89, 93, 97, 129 bis, 171, 178, 181, 257 bis, 263, 266, 282 bis, 301, 324.

Carré AC D : 378 bis, 416, 416 bis, 417, 425, 466, 476, 494, 502, 548, 555, 598, 703-704, 705 bis, 706, 717, 735, 738 bis, 749.

**8. Régularisation de voirie à Lesmaëc**

Adoption par le Conseil Municipal d'un échange de parcelles afin de régulariser une délibération du 7 juin 2004 :

- Cession des parcelles à la commune d'une surface cadastrée totale de 1 635 m<sup>2</sup> ;
- Cession à l'EARL de Lesmaëc d'une surface totale 1218 m<sup>2</sup>.

**9. Motion concernant la prolifération de l'espèce Choucas des Tours**

Le Conseil Municipal adopte la motion de soutien :

**CONSTATE** que la population de choucas des tours est en perpétuelle augmentation depuis plusieurs années,

**CONSTATE EGALEMENT** que les dégâts engendrés sur les cultures finistériennes sont alarmants et que les moyens de lutte mis en place sont, aujourd'hui, insuffisants.

**RAPPELLE** qu'il s'agit là d'un problème récurrent et exponentiel subi par les agriculteurs depuis plus d'une vingtaine d'années.

**CONSTATE** que le sentiment d'impuissance des agriculteurs face à la destruction massive des cultures cause une véritable détresse psychologique et que le manque d'efficacité des mesures de lutte fait peser une forte pression sur les sociétés de chasse et détériore les relations entre agriculteurs et riverains (ex : bruits des tirs et effaroucheurs).

**SOULIGNE** qu'au-delà de la destruction des cultures, la croissance de la population de choucas des tours se fait au détriment d'autres espèces et représente un risque important pour la biodiversité.

**SOULIGNE EGALEMENT** qu'en obstruant les conduits de cheminée, les nids de choucas des tours sont susceptibles de provoquer des risques d'incendie ou d'intoxication au monoxyde de carbone dans les habitations et sont déjà la cause de plusieurs décès dans le Finistère.

**S'ENGAGE**, dans l'objectif d'assurer la salubrité publique, à promouvoir un dispositif visant à accompagner les résidents dans l'installation de grillages au niveau des cheminées des habitations et de limiter les lieux de nidification sur les bâtiments communaux notamment en obstruant les cheminées.

**DEMANDE** la mise en place de la gestion adaptative de l'espèce Choucas des Tours. Un travail conjoint est à mener avec tous les organismes concernés pour établir les modalités de mise en œuvre et de suivi des prélèvements, et éviter la suradministration qui pénaliserait la réactivité du processus.

**DEMANDE**, dès 2021, sur la base des données chiffrées disponibles, qu'un quota de prélèvement annuel permettant de réduire la pression de l'espèce sur l'activité agricole sur l'ensemble du département du Finistère soit décidé. Les années suivantes, les modalités de gestion pourraient évoluer, sur la base de l'amélioration graduelle des connaissances et dans l'objectif d'être plus précises et efficaces.